

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 27 décembre 2016

### Présents :

Stéphane NICOLAS, Alain HERBIET, Xavier MARI, Sandrine SCHULER,  
Bertrand SIMONIN, Virginie DEBRIN, Cécile PIAZZA, Maryse DESARCE,  
Frédéric COLSON, Jean-François NICOLAS.

Secrétaire de séance : Bertrand SIMONIN.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2016 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

### 1° Demande de subvention DETR (city-stade)

Le conseil municipal décide la création d'un city-stade pour la commune. A cet effet et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicitent la subvention allouée dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires (DETR),
- chargent le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ces opérations et l'autorisent à contacter les entreprises pour la réalisation des devis,
- précisent que les travaux seront financés sur les fonds propres de la commune minorés de la subvention.

### 2° Demande de subvention (city-stade).

Dans le cadre du projet de création d'un city-stade à Sailly-Achâtel, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté par l'entreprise pour un montant de 29 000 € HT (soit 34 800 € TTC). Par ailleurs, afin de bénéficier d'une aide financière, le conseil municipal sollicite une subvention auprès de Monsieur Jean-Louis MASSON, Sénateur de la Moselle et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

### 3° Vente de l'échafaudage.

La commune possède un échafaudage stocké à la grange communale. Volumineux et encombrant, celui-ci n'est plus aux normes, de plus, des éléments sont manquants. La municipalité avait fait part de son intention de céder cet équipement via le site et par affichage. Seul un candidat s'est manifesté. Sur proposition du maire et après en avoir débattu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de vendre l'échafaudage appartenant à la commune, celle-ci n'en n'ayant plus l'utilité. A cet effet, le maire est chargé d'entreprendre les démarches nécessaires pour la vente de ce bien pour un montant de 1 000 €.

### 4° Règlement communal de construction.

Compte tenu de l'importance du document et de ses futures implications sur le domaine communal, certains points sont à préciser. A cet effet, le document sera examiné plus précisément lors d'une réunion des membres du conseil municipal début janvier, qui aura pour objet le règlement municipal de construction. Pour information, l'élaboration de la carte communale se poursuit. Les services de l'Etat sont en consultation, leur avis sera rendu dans 2 mois.

### Divers :

- Alain Herbiet informe les membres du conseil de la présence d'environ 1,5 tonne de tôles ondulées en fibre de ciment (amiante) qui étaient stockées à proximité de la grange. Leur origine est difficile à identifier, elles proviennent peut-être des restes du préau de l'ancienne école. Alain Herbiet a été mandaté par le maire afin de savoir comment s'en débarrasser : 2 entreprises sont susceptibles d'en assurer le traitement et le conditionnement dont une, l'entreprise CBI située à Solgne, pour un montant de 1 200 €. Cela permettra en outre et en cas de contrôle, de pouvoir produire la facture certifiant le traitement de ces plaques d'éternit.
- Compte tenu des élections prévues en 2017, le maire propose l'acquisition de panneaux électoraux afin de remplacer les panneaux actuels qui sont inesthétiques et peu pratiques à mettre en place. Ceux-ci seront situés à proximité de la mairie (sur le côté) et posés sur des rails prévus à cet effet.
- Suite à la fin du chantier de rénovation de l'église, la présence de nombreux pigeons a été constatée aux abords du clocher. Bertrand Simonin pose la question de savoir quelles solutions peuvent être apportées afin de réduire les nuisances occasionnées par ces volatiles. Une entreprise spécialisée sera consultée par Xavier Mari pour établir une offre.